

**O'ZBEKISTON RESPUBLIKASI OLIY VA O'RTA
MAXSUS TA'LIM VAZIRLIGI
ANDIJON DAVLAT UNIVERSITETI
XORIJIY TILLAR FAKULTETI
FRANSUZ TILI VA ADABIYOTI KAFEDRASI**

REFERAT

BAJARDI : Azizov Bobur

ILMIY RAHBAR : MAMASOLIYEVA G.A.

MAVZU : Typologie comparée de la structure syllbique
du français et du l'ouzbék (ou de russe)



Andijon-2016

Typologie comparée de la structure syllabique du français et du l'ouzbék (ou de russe)

Le plan

Introduction

I. Notion et théories de la syllabe.

1.1 . Structure syllabique du français.

1.2.Constitution de la syllabe en français.

II. Comparaison la structure syllabique du français et d'autres langues (l'ouzbék ou de russe).

2.1 Oppositions monosyllabiques

2.2 Les règles de la syllabation française.

Conclusion

Bibliographie.

Introduction.

L'étude du système actuel d'organisation de l'apprentissage des langues étrangères montre que les normes éducatives existantes, les programmes d'études et les manuels actuels correspondent aux exigences contemporaines non dans une mesure pleine, notamment en matière d'usage des technologies avancées de l'information. L'enseignement est généralement soutenu d'après les méthodes traditionnelles.

Aujourd'hui, le perfectionnement de l'organisation de l'apprentissage continu des langues étrangères en tout degré du système éducatif national a apparu comme une demande de l'actualité, de même la formation permanente des enseignants et leur équipement avec de modernes matériels éducatifs et méthodologiques.

L'éducation doit viser au plein d'épanouissement de la personnalité humaine en renforcement du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Les parents ont, priorité, le droit de choisir le genre d'éducation à donner à leurs enfants. Et en même temps toute personne a droit à la liberté d'opinion et d'expression.

De jour en jour, l'intérêt pour apprendre des langue étrangères augmente. On construit partout les collèges, les lycées académiques, les écoles secondaires où il y a toutes les possibilités nécessaires et moderne. Malgré de la crise financière du monde l'Ouzbékistan se développe dans le domaine économique, politique et culturel. Notre Président tâche d'établir des relations internationaux avec plusieurs pays développés du monde.

La France a été l'un des premiers pays, au moment de l'indépendance, à établir des relations diplomatiques avec l'Ouzbekistan et à ouvrir une ambassade à Tachkent. La France prouvait ainsi qu'elle avait volonté d'oeuvrer, par le

développement des relations bilatérales, à la pleine d'intégration de ce pays dans la communauté internationale pour en partager les valeurs.

En matière économique et commerciale les échanges franco- ouzbeks se développent et nombreuses sont les entreprises françaises, qui s'intéressent à l'Ouzbékistan. Dans ce domaine, il existe de nombreuses opportunités qui restent toutefois à concrétiser dans l'intérêt des deux pays. Et nous étudions aussi le français comme une langue étrangère. La phonétique est une branche de la langue française et dans cette branche on étudie syllabique française.

Structure syllabique du français.

1.1 Notion et théories de la syllabe. Le caractère particulier du phonétisme d'une langue se manifeste dans la quantité des phonèmes, leur qualité les oppositions phonologiques et les caractéristiques phonétique – et leur combinaisons possibles.

1. Le nombre de phonèmes est assez restreint ; variant de 30 à 50 dans les langues occidentales. Les langues connaissent différentes proportions entre les voyelles et 20 consonnes, en anglais - 21 voyelles et 25 consonnes ; tantôt constituent un système où la richesse en consonnes qui supplée à la pauvreté relative des voyelles, soit en russe - 6 voyelles et 37 consonnes , en espagnol - 5 voyelles , sont et 25 consonnes, en ouzbèque 6 voyelles et 23 consonnes.

La phonétique joue un grand rôle dans l'apprentissage de la langue française. La phonétique étudie **l'ensemble des moyens phonique d'expression** d'une langue ; les sons , leurs différentes combinaisons et modification , leur emploi dans le langage , les nombreux procédés intonatoires utilisés par l'idiome tels que les accents, la mélodie, le rythme, etc.

Tous ces éléments constituent le système phonétique d'une langue ; ils sont étroitement liés et exercent une influence plus ou moins grande les uns sur les autres. Il faut constater que les différents éléments du système agissent et se développent en fonction de leurs rapports mutuels . Il importe donc de les étudier en tenant compte de ces rapports. Ainsi, par exemple , la durée et la qualité des voyelles sont rapport étroit avec l'accent. Encore un exemple : pour expliquer le timbre que reçoit le « e » , il faut prendre en considération le caractère de la syllabe qui le renferme, etc.

Les moyens phonique se combinant et fonctionnant d'une manière particulière dans chaque langue, il s'agit de décrire ce en quoi le système phonétique français diffère de ceux des autres langues, et notamment du système phonétique **ouzbèque**, puisque le manuel est fait pour les étudiants étrangers .

Les comparaisons avec d'autres langues indo-européennes et surtout avec les langues romanes seront également d'une utilité considérable.

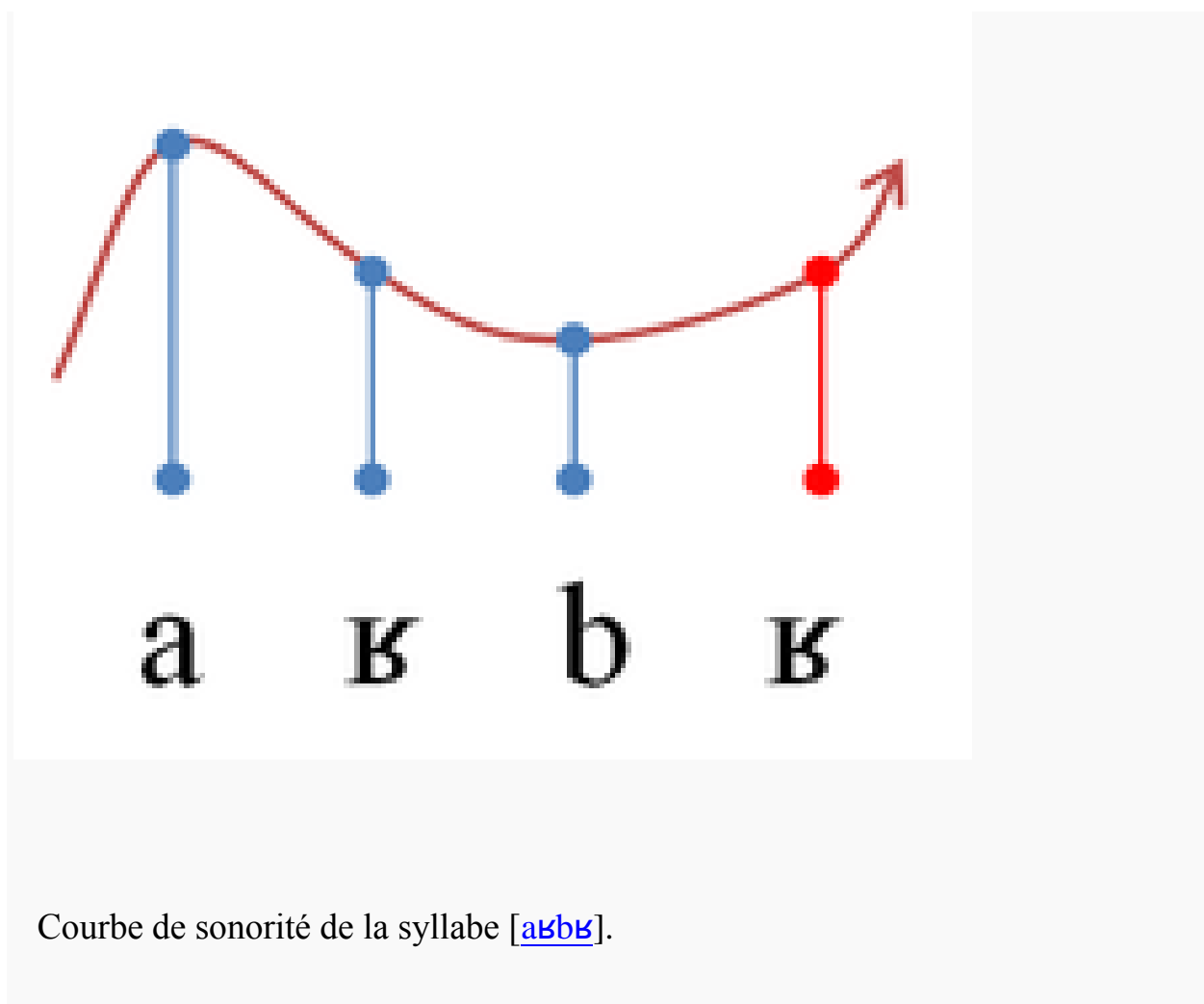
Conformément à l'intuition Guilhem Molinier, la syllabe est constituée d'un flux d'air continu. La définition de la syllabe comme une entité phonétique régie par le principe de sonorité est la définition la plus ancienne qu'on en a faite. Elle se retrouve déjà en linguistique historique chez [Eduard Sievers](#) (1881)⁶. Il est avéré, grâce à la [phonotactique](#) (discipline étudiant les agencements et combinaisons possibles entre les [phonèmes](#)) que la syllabe, loin d'être un agencement arbitraire de phonèmes, respecte dans sa structure un principe régulier de sonorité. Cette sonorité se définit comme une valeur qualitative attribuée aux phonèmes, modélisée d'après plusieurs critères mesurables, tels que la quantité d'air extrait des [poumons](#) ou l'ouverture du canal lors de son articulation. Au sein de la syllabe, elle est croissante jusqu'à un pic de sonorité, généralement représenté par une [voyelle](#), avant de décroître jusqu'à la fin de la syllabe.

Ainsi, l'on considère un flux parlé comme une courbe d'intensités diverses, de creux et de bosses. Le sommet des bosses correspond aux sommets de syllabes et possède une hauteur donnée : à chaque pic d'intensité, on trouve un sommet de syllabe, qui est la plupart du temps représenté par une voyelle, mais qui peut l'être par d'autres phonèmes, qui sont alors dits « vocalisés », c'est-à-dire qu'ils jouent le rôle du sommet de syllabe. Les autres sons, s'apparentant aux bruits, sont donc souvent moins intenses et, surtout, n'ont pas de hauteur clairement définissable.

Pour s'en rendre compte, il suffit de chanter : si l'on veut suivre une mélodie, il est nécessaire d'émettre des sons qui ne sont pas forcément des voyelles (si l'on chante bouche fermée, ce seront des nasales vocalisées, on peut aussi chanter sur [z]) mais des sommets de syllabes. Ne chanter qu'avec des consonnes momentanées (comme [p], [d], [k]) ou sourdes (comme [f], [t]) n'est pas possible (sauf dans le cas des consonnes vocalisées).

Ainsi, l'air de *Au clair de la lune* peut être chanté normalement, dans une suite de sons et de bruits, ou bien seulement avec des voyelles ou encore bouche

fermée. Il n'est cependant pas possible de chanter correctement cette mélodie au moyen de bruits comme [f] ou [k].



Les chercheurs s'accordent généralement à hiérarchiser les phonèmes suivant trois catégories minimales et universelles, dans un ordre décroissant de sonorité:

Voyelles > sonantes > constrictives

En français comme dans toutes les langues contenant des diphthongues, la catégorie des glides (ou *semi-voyelles*, ou *semi-consonnes*) est également pertinente au sein de la syllabe (en français, pour les sons [j], [w] et [y]). Parmi les constrictives, certains chercheurs distinguent les fricatives ([s] et [z], [ʃ] et [ʒ]), considérées comme plus sonores que les occlusives ([t] et [d], [k] et [g]).

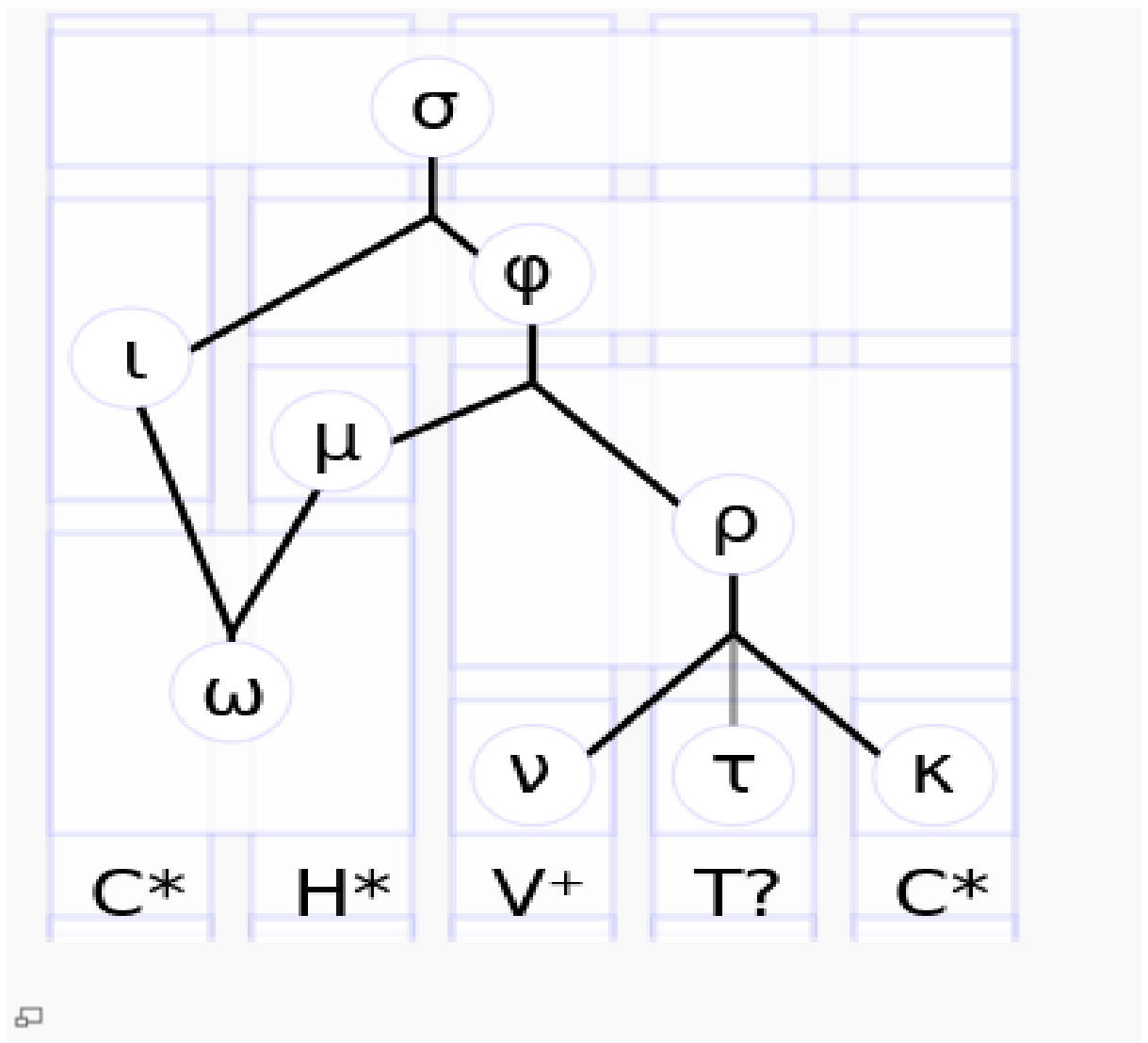
Une autre distinction est faite entre les consonnes voisées, entraînant la vibration des cordes vocales, et les consonnes sourdes considérées comme

moins sonores. Ces distinctions ne font pas l'unanimité, car la régularité de leur ordonnancement dans la syllabe est peu systématique et souffre de nombreuses exceptions.

Le principe de sonorité est universel : il s'applique à toutes les syllabes de toutes les langues du monde. Il constitue le schéma canonique de la syllabe, mais rares sont les langues qui ne le violent pas dans certains contextes. Ainsi, en français, de nombreuses syllabes mal formées résultent de la chute du schwa ([ə] e caduc), comme par exemple dans le mot "arbre" [a**ʁ**b**ʁ**] (voir schéma ci-contre), dont le dernier [ʁ] viole la courbe standard de sonorité. Il s'agit d'un cas que certains chercheurs analysent comme une consonne extrasyllabique.

Structure de la syllabe

Éléments constitutifs



La phonétique théorique a pour **but** de mettre en valeur les caractéristiques essentielles du système phonétique, de préciser la place qu'occupe chaque forme dans le système étudié et si possible de l'expliquer. Ainsi, par exemple, il ne suffit pas de constater l'existence de la loi de position qui régit en partie le vocalisme français; il importe de préciser les conditions qui déterminent son application et les causes de son apparition en français. Il s'agit de répondre aux questions : pourquoi le [Ē] a-t-il tendance de supplanter le [œ̃]? , quelle est la raison du flottement [o- ø] dans certains cas etc. ?

La phonétique théorique tient également compte du développement historique du système phonétique d'une langue. Le système des phonèmes n'est pas immuable, il se modifie au cours de l'histoire de la langue.

La phonétique, tout comme les autres branches de la linguistique, est liée à plusieurs sciences non linguistiques, telles que la psychologie, les mathématiques ; etc .

A la différence des autres disciplines linguistiques, la phonétique a des rapports étroits avec la physique et la physiologie.

La syllabe est une des unités fondamentales du langage. C'est le plus petit segment de la chaîne parlée que l'on émet au cours de la phonation. En effet, quand on parle, la première unité qu'on prononce n'est pas un son, mais une combinaison de sons, un groupe de sons, une syllabe. Evidemment quand une syllabe correspond à un seul son (voyelle) c'est ce dernier qui coïncide avec la première unité prononcée. Les syllabes servent de composantes à des unités plus grandes, tels mots, les groupes accentuels, les syntagmes, etc.

« Même une personne sans formation linguistique a le plus souvent un sentiment très net du nombre des syllabes qu'il y a dans une chaîne prononcée. (B. Malmberg). Il en est de même des enfants qui divisent aisément la chaîne parlée en syllabes sans pouvoir toutefois préciser les sons qui les constituent.

Il arrive que certaines variantes extrêmes de deux phonèmes se touchent et créent une homophonie.

Ainsi, le [o] dans la **syllabe** ouverte in accentuée est tellement ouvert qu'il coïncide avec la variante fermée du [o] dans la même position. Il s'ensuit le flottement [o - θ] en syllabe ouverte inaccentuée, admis par la norme orthographique du français moderne :

automne [o' t θn - θ'tθn], *aujourd'hui* [o'jurdyi - θ'o'jurdyi].

Il y a lieu d'ajouter que les langues les plus anciennes avaient une structure non phonématique, mais syllabique, et que l'écriture syllabique est antérieure à l'écriture alphabétique.

Si au point de vue de la perception , la syllabe peut être décomposée en sons , au point de vue de la prononciation , par contre , la syllabe constitue une unité indivisible.[5. 94-100]

L'importance de la syllabe est capitale dans toute langue. C'est que toutes les modifications phonétiques du langage telles **l'accommodation , l'assimilation** etc. S'opèrent tout d'abord à l'intérieur de la syllabe. Le jeu de diverses lois phonétiques a également pour base l'unité de langage appelée « **syllabe** » telles, par exemple, les alternances vivantes. Il ne faut pas oublier que la versification de plusieurs langues est basée sur le nombre des syllabes, tel est le cas du français.

Cependant dans l'étude de la syllabe et de la syllabation on se heurte à beaucoup de problèmes compliqués, à commencer par la définition de la syllabe.

Il existe plusieurs théories de la syllabe dont nous présentons ci-dessous un bref exposé.

Pour définir la syllabe, la théorie fonctionnelle part du noyau syllabique. Le son qui forme le sommet de la syllabe est une voyelle, celui qui sonne avec est une consonne (cf. l'origine du terme même dont on définit ce son « consonne » — qui sonne avec). La théorie, quoique se défendant assez bien suscite pourtant des objections. Certaines langues telles que le serbe, le tchèque, l'anglais, etc. connaissent des consonnes syllabiques parmi les sonantes : *npcm, cpn* (serbe), *vlk, krk* (tchèque), *table* [**t^{ei}-bl**], *curtain* [**kə:tn**] (anglais) .

Plusieurs autres langues ont des consonnes syllabiques dans le style parlé.

Il s'ensuit que la théorie fonctionnelle ne résout pas le problème dans toute sa plénitude, ou bien alors on est obligé de revoir la définition des voyelles et des consonnes, ce qui entraînerait un classement nouveau de ces sons : tout phonème susceptible de former le noyau syllabique appartiendrait aux voyelles.

Le nouveau classement répartirait les sons en consonnes et voyelles d'une façon particulière pour chacune des langues, ainsi le tchèque aurait des **r, l** — voyelles, alors que le français les classerait parmi les consonnes. Il y aurait plus. Dans une même langue le son [l] serait tantôt une consonne (par exemple, *но-ло-чка* en style soutenu du russe), tantôt une voyelle (*но-ло-чка* en style parlé).

2. Constitution de la syllabe en français.

La structure syllabique est une des caractéristiques phonétiques capitales de la langue. Elle varie d'une langue à une autre en ce sens que toute langue a ses particularités, qui se manifestent tantôt dans la constitution syllabique, tantôt dans le choix du son syllabique (qui fait le sommet syllabique), tantôt dans les deux.

Il existe des syllabes de différents types : voyelle (V), consonne-voyelle (CV), consonne-consonne-voyelle (CCV), voyelle-consonne (VC), consonne-voyelle-consonne (CVC), etc. Toute langue a des préférences plus ou moins prononcées pour tel ou tel type de syllabe.

Beaucoup de langues utilisent les voyelles en qualité de sommet syllabique. Néanmoins, il arrive que ces mêmes langues aient dans le style parlé des consonnes sonantes syllabiques, tel le russe, l'allemand, etc. Plusieurs autres langues connaissent des sonantes syllabiques dans les deux styles, tel l'anglais, le serbe, le tchèque, etc.

La plus grande variété se manifeste toutefois dans la répartition du mot en syllabes. La frontière syllabique diffère d'une langue à une autre. Tel le mot *capital*, réparti en français comme suit : *ca-pi-tal*. Le même mot connaît une autre division en syllabes dans la langue anglaise : *cap-it-al*. Voici d'autres exemples tirés des deux langues : fr. *pe-tit, ci-té*; angl. *pett-y, cit-y*, etc.

Le groupe [pr] se trouvant exactement dans les mêmes conditions intervocaliques en français et en allemand se comporte différemment dans ces deux langues. Soit les mots français : *a-pprivoiser, a-pprocher, a-pprendre, etc.* A comparer aux mots allemands tels que *ab-reiben, ab-reipen, abretsen*, etc.

Pour caractériser la syllabe d'une langue, il importe donc de définir ses **trois caractéristique essentielles** :

a) quel est le son qui forme le sommet syllabique ;

b) quelle est la finale de la syllabe ;

c) quelles sont les combinaisons de consonnes et de voyelles qui constituent la syllabe-type d'une langue donnée.

La syllabe française est une syllabe vocalique : en français moderne seules les voyelles sont susceptibles de former les syllabes. Autant de voyelles, autant de syllabes, tel-le est la règle qui régit la répartition du mot et du groupe accentuel en syllabes dans la langue française : *partir* [par-'ti:rl], *dater* [da-'te], *intact*-[i-'takt], *porter* [por-'te], *facile* [fa-'sil], *typique* [ti-'pik], *cantine* [ka-'tin], etc.

Dans le français d'aujourd'hui, la répartition en syllabes varie suivant les styles. C'est que la langue parlée ne connaît presque pas le e instable que le style soutenu par contre restitue souvent. Un même groupe accentuel ou un mot peut donc comporter un nombre de syllabes différent. Soit, l'adverbe *formellement* qui, comptant souvent quatre syllabes en style soutenu, n'en a que trois en style parlé ; témoin cette phrase: ...*for-melt(e)-ment in-ter-dit* (S. Téry).

Le groupe *vo*tre *serviteu*r en langage solennel se prononce en cinq syllabes : [vo-troe-ser-vi-'tœ:r]. En style parlé (avec un brin d'ironie), la formule est prononcée en quatre syllabes : [vo-tr-seu-vi-'tœ:r] et même— [vo-tr-seu-vi-'tœ:r]. Le e final ne compose pas généralement de syllabe.

Tu m'entends, ver-ti-cale !-Tu as toujottrs eu des idées géniales, gé-ni-ales
(E. Triolet)

Néanmoins, quand il s'agit de souligner le genre il peut être restitué et alors il constitue une syllabe.

C'était la chambre qui, dans le temps, était occupée par industrial avec son indastrielle . (E. Triolet)

La deuxième caractéristique concerne la fin de la syllabe. La syllabe qui se termine par une voyelle est appelée **o u v e r t e**, et celle qui se termine par une ou plusieurs consonnes est appelée **f e r m é e**.

Le français possède des syllabes ouvertes et des syllabes fermées, comme n'importe quelle autre langue : [por-'te], [fi-'ni:r], [or-do-'ne], [e-'ta], etc.

Cependant il faut constater que la syllabe- type du français est la syllabe ouverte, celle qui a une voyelle pour finale. Ainsi dans cette phrase :

Je ne compris que beaucoup plus tard a quel point je m'étais trompé.

En style soutenu la phrase ne comporte qu'une ou deux syllabes fermées contre 15 qui sont ouvertes [jœn-kõ-pri – kœ- bo- ku- ply- tr- ta- ra- kel- pwẽ- jœ – me -te- trõ-'pe]. En vertu de la chute du e instable en style parlé, le nombre de syllabes fermées augmente. Dans cette incise phrase il y en a 3, et toujours est-il minime par rapport à la quantité des syllabes ouvertes.

Quand on parle de la prédilection pour la syllabe ouverte, cela veut dire que la consonne française est une consonne à tension croissante par excellence. En effet, des changements phonétiques survenus dans le mot et dans le groupe accentuel du français ont contribué, au cours des siècles, à éliminer nombre de consonnes à tension décroissante.

On peut dire qu'il y a en français 16 voyelles, dont dix sont des phonèmes essentiels à la compréhension linguistique. Ce sont [i], [y], [u], [õ] et [ã], qui n'ont qu'un seul timbre et cinq autres phonèmes qui peuvent se réaliser selon des variantes phonétiques, caractéristiques du français standard. Ce sont: *ɛ* qui peut être [e] ou [ɛ], *eu* qui peut être [ø], [ø̃] ou [œ], *o* qui peut être [o] ou [ɔ], *a* qui peut être [a] ou [ɑ], /ɛ/ qui peut être [ẽ] ou [œ̃]."
[9. p. 18.]

En français, l'assimilation affecté la sonorité de la consonne sans modifier considérablement le degré de sa force articulatoire. Soit, dans le mot ***disgrdée***, le [s] sourd et fort devient sonore par assimilation tout en gardant son caractère de consonne forte, ce qui l'oppose à la consonne douce [z] même après l'assimilation. Il s'agit donc d'une variante sonore de la consonne douce [s] — ***disgrâce*** [dis/gra:s], ***transborder*** [trdgbor'de], ***disjoindre*** [disjã:dr], ***transgresser*** [trã :gre'se :r], etc.

Par l'effet d'une accommodation doublé, une consonne intervocalique sourde peut devenir sonore. Les voyelles environnantes se prononçant avec

vibration des cordes vocales, celles-ci ne cessent pas de vibrer au cours de l'articulation de la consonne intervocalique. Le [si] latin devenu sonore en position intervocalique en latin vulgaire ou bien à l'époque de la formation de l'ancien français en est une preuve éclatante : ['rosa] > ['ro:z] .

En français actuel il n'y a que le mot *sécond* (avec ses dérivés) et les mots à x intervocalique précède du e qui subissent cette accommodation double : *sécond*, *examen*[egza'me], *exorbitant* [egzorbi'ta], etc.

La liaison est la prononciation occasionnelle d'une consonne à la fin d'un mot devant un autre qui commence par une voyelle. Il s'agit d'une consonne finale qui ne se prononce pas dans le mot isolé : elle est muette devant un mot qui commence par une consonne et à la fin du syntagme. La consonne finale en liaison devient l'initiale de la syllabe suivante.

Telle est la loi de la réduction des groupes de consonnes que connaissait déjà le latin vulgaire : *auc-tor* > *autor*, *ansa* > *asa*, *infantem* ~ > *efant*, etc.

Le processus a été extrêmement répandu à l'époque où se formait l'ancien français et jusqu'au XIV^e siècle. Les premiers emprunts au latin (XII^e et XIII^e siècles), eux-mêmes, ont dû s'y faire : *a-jectif*, *su-till*, *a-verbe a-venir*, *a-mirer*, *se-tembre*, etc. Ce n'est que beaucoup plus tard que ces consonnes latines ont été restituées, en vertu du principe étymologique de l'orthographe française (*adjectif*, *adverbe*, etc.). Autres exemples de la réduction des groupes : *no(s)tre* : *e(s)pée*, *e(s)tat*, *cha(s)teau*, etc.

Dans le groupe de consonnes, la réduction se faisait toujours au "détriment de la première consonne du groupe, c'est-à-dire d'une consonne à tension décroissante. Par exemple, *auc-tor* > *au-teur*.

La chute des consonnes finales se réalisait dans le cadre de la même loi qui affectait les groupes de consonnes à l'intérieur du syntagme, à la frontière de deux mots, ou bien devant la consonne finale du pluriel (*draps* > *dras* > [dra]). Voici quelques exemples — *san(s) cause*, *sou(s) couleur*, *un comba(t) tel*. Au quinzième siècle, on rimait ces quatre mots : *galop* — *Marchebeau* — *trop* — *trot*, ce qui est une preuve indéniable de la chute des consonnes finales. Le [r] final

de plusieurs suffixes, tels **-oir**, **-eur**, de même que dans la terminaison des infinitifs de tous les verbes, y compris la deuxième et la troisième conjugaison, ne se prononçait pas jusqu'au XIX^e siècle: son *mouchoi(r) à main*, *recevoi(r)*, *fini(r)*, *menteu(r)* dont le féminin *menteuse* en est la preuve. Tous les emprunts perdaient également leur consonne finale : *crédi(t)*, *estoma(c)*, *almana(ch)*, *taba(c)*, *caoutchou(c)*, etc.

La nasalisation des voyelles a affecté au début toute voyelle suivie d'une consonne nasale, mais elle est devenue générale seulement pour les voyelles en syllabe fermée devant une consonne décroissante après la chute de celle-ci. La syllabe à change de caractère : de fermée qu'elle était, elle est devenue ouverte — *man-der* [ma-'de], *bon-té* [bo-'te], *mainte-nir* [ms-toe'ni:r], *clart-des-tin* etc.

Plusieurs autres processus phonétiques ont contribué également à éliminer les consonnes décroissantes : la vocalisation du [l] — *salver* > *sauver*, *salter* > *sauter*, *chastel* > *chateau*, *chevel-cheveu*, etc. la métathèse — *formaticum* > *fro-mage*, *inter* > *entre*, *ber - bicem* > *bré-bis*, etc.; l'odisation du devant consonne — *noctem* > *nuit*, *lactem* > *lait*, etc.

Les mots d'origine populaire ayant passé par tous ces changements mettent en valeur la syllabe ouverte et se distinguent, en cela aussi, des mots d'origine savante. A comparer *pâtre* / *pas-teur*, *démon-trer* / *démonstration*, *nuit* / *noc-turne*, *tempête* / *intempes-tif*, *sauver* / *sal-vateur*, etc.

Les préfixes doublets du français subissent la même tendance : *a-rriver* / *ad-minstrer*, *dé-conseiller* / *dis-continuer*, *entre-volé* / *inter-peler*, *sous-entendre* / *sub-conscient*, *tre-ssaillir* / *transporter*, etc.

A examiner de près n'importe quelle phrase française, on constate que plusieurs syllabes deviennent ouvertes dans la chaîne parlée grâce à l'enchaînement qui s'effectue à l'intérieur d'un syntagme, alors que le mot pris à l'état isolé peut avoir des syllabes fermées.

Cf. *grande* — *ma grand[^]amie*; *plaisir* — *un plaisir[^] extraordinaire* ; *il, elle* — *il[^]est -parti, elle[^] est revenue*; *facile* — *c'est facile[^] a dire*.

A la différence du russe, la syllabation en français ne s'arrête pas à la frontière des mots : *un doute affreux* [du-ta-fro] — полет-орла, *une dette oubliée* [de-tu-bli-je] — стоит - увидеть, etc. Grâce à l'enchaînement le nombre de syllabes ouvertes va en augmentant quand on passe du mot isolé au syntagme.

La voyelle [ɛ] est une voyelle orale, antérieure, mi-ouverte, non-labiale. Par rapport au poumon [e], c'est une voyelle ouverte. Elle connaît pas de restrictions dans l'emploi sauf la position initiale en syllabe ouverte accordée au phonème [e] : étape [e' tap]. L'utilisation plus ou moins fréquente de la voyelle [ɛ] dépend souvent du genre de début : dans la description, dans le récit des faits habituels, bref, partout où il s'agit de l'emploi de l'imparfait, l'emploi du [ɛ] atteint un très grand pourcentage.

D'autres oppositions sur le plan horizontal sont :

[ɛ - ɔ] : *père – port, dette – dot, bête – botte* ;

[ɛ - œ] : *aire – heure, nef – neuf, gêne – jeune*.

Sur le plan vertical :

[ɛ - a] *dette – date, bec – bac, penne – panne*.

L'opposition [e - ɛ] tout gardent son caractère distinct est pourtant moins accusé que les autres oppositions de la même classe de sons telles que [ɛ - ɔ], [ɛ - œ], [ɛ - a], etc.

II. Comparaison la structure syllabique du français et d'autres langues.(l'ouzbék ou de russe)

2.1. Oppositions monosyllabiques

Certaines modifications dans le système grammatical devaient, elles aussi, influencer l'aiffaillement de cette opposition qui aussirait autrefois la différenciation des morphèmes de deux passés - du passés – du passé simple et de l'imparfait.

Les variantes du phonèmes [ɛ] sont nombreuses et très variées vu son emploi illimité. D'après le degré d'aperture, la variante la plus ouverte, c'est –à-dire la plus caractéristique, du son apparaît en syllabe fermée donnant lieu au [R] *mère*.

Le caractère instable de la position non accentuée du son [ɛ:] est du également au fait que la durée des voyelles française diminue et disparaît en syllabe non accentuée. L'opposition [ɛ - ɛ:] a donc un rendement phonologique faible se bornent à quelques mots, en particulier monosyllabiques, tels que bette – bête, faites – faîte, penne – paine.

Nous donnons ci – dessous les informations des variantes la syllabe française en commençant par la variante la plus typique : fermée pour une voyelle fermée, ouverte - pour une voyelle ouverte, pour présenter par la suite les variantes de moins en moins fermées allant jusqu'à une variante ouverte dans les phonèmes fermés et, respectivement, de moins ouvertes allant jusqu'à une variante fermée pour les phonèmes ouverts.

La fréquence des syllabes ouvertes dans le style soutenu est de 73 à 76 sur cent pour un texte technique (linguistique), de 79 à 82 sur cent pour un texte littéraire, d'après l'analyse statistique de l'auteur.

Quand on articule une voyelle, les organes de la parole sont tous tendus d'une façon plus ou moins régulière, la tendance musculaire n'étant pas localisée. C'est par ce caractère physiologique particulier dit tension répendue que les voyelles diffèrent des consonnes, celles –ci se caractérisant par la **tension localisée**. Il suffit de comparer deux phonèmes fort semblables, la voyelle [i] et la consonne [j], pour constater que le point d'articulation de la consonne se trouve entre la partie médiane du dos de la langue très haut levée et le milieu du palais dur. C'est entre ces organes que se forme la bruit caractéristiques de la sonante [j], tandis que pour la voyelle [i] tous les organes phonateurs – la langue, le bout et le dos, les commissures des lèvres, les muscles des joues, etc. – sont plus ou moins également le point d'articulation. Aussi est – il bien difficile de déterminer exactement l'articulation d'une voyelle. Ce critère a été avancé par Baudouin de Courtenay.

Pour les consonnes, il se produit un rapprochement des organes de la parole et même une occlusion ce qui constitue un obstacle considérable au passage de l'air par les cavités de résonance. Pour les voyelles, par contre, la voie

buccale est plus ou moins libre . Pourtant la présence de l'obstacle n'amène pas forcément l'effet consonantique du fait que certaines voyelles fermées telles que les voyelles buccales [i], [y] sont articulées avec le dos de la langue levé vers le palais dur. L'essentiel c'est la force de la colonne d'air expiré des poumons ou bien la dépendance totale de l'air. Elle est moins grande pour les voyelles et plus grande pour les consonnes , surtout pour les consonnes sourdes.

Du point de vue acoustique toute voyelle est un ton musical par excellence , alors que toute consonne est un bruit auquel peut s'ajouter le ton musical . (D'après les dernières recherches dans l'acoustique , il paraît que les voyelles ne sont pas exemples de bruit.) Parmi les consonnes il y a les voyelles auxquelles le ton musical domine et qui forment par cela même une classe de sons intermédiaire entre les consonnes et les voyelles. Ce sont les sonantes. Or, leur caractère physiologique et syllabique relèvent nettement du type « consonne », les sonantes sont rangées parmi ces dernières.

Du point de vue phonématique une voyelle forme une syllabe, c'est-à-dire une syllabe par excellence. Toutes les voyelles en français sont donc syllabiques. Par contre, les consonnes françaises ne constituent pas à elles seules des syllabes à l'exception de quelques interjections - **pst** !... ou onomatopées - **frft** ! etc . Néanmoins il y a des langues dans lesquelles une consonne est susceptible d'organiser la syllabe, par exemple , les sonantes en langue tchèque. Il y en a d'autres qui l'admettent dans le style parlé, telle la langue russe et ouzbèke , par exemple - *ру-бль. , ма-шк.*

En passant du latin au français le mot a subi une réduction considérable. L'accent d'intensité, qui a fait ressortir et conserver la voyelle latine tonique en français , a entraîné l'effacement complet ou partiel des voyelles atones. Certains changements consonantiques. Ont, eux aussi , contribué à la réduction des groupes syllabiques. Ainsi le mot latin classique *asinum* (3 syllabes) a donné en ancien français *âsne* (2 syllabes) en français moderne - *âne* (1 syllabe).

En français surtout en français moderne , les catégories grammaticales s'expriment à l'aide de mot – outils .

J'ai, je ne veau pas.

Si en latin le mot était **syntétique** , en français on pourrait parler d'une forme **analytique**. Les causes qui ont présidé à la transformation des langues syntétiques en langues analytiques sont variées et complexes. Notions que le rôle de l'accent tonique , qui a ébranlé la netteté des terminaisons, n'est pas à négliger.

Le mot latin se compose habituellement d'une à cinq syllabes. Il, a été déjà dit que les mots d'une syllabe avaient leur accent propre, les proclitiques et les enclitiques exceptées.

L'analyse des syllabes d'un mot latin en ce qui concerne l'accent est indispensable pour montrer l'ensemble du développement de ce mot du latin en français. Chaque type de syllabe a son évolution propre – les syllabes atones subissent une réduction complète ou partielle (surtout les voyelles des syllabes atones), tandis que les syllabes toniques et contratoniques persistent.

La constitution syllabique du français est très variée. Le français connaît différents types de syllabes — **v, cv, ccv, cccv, vc, vcc, cvc, ccvc, cvcc, ccvcc, cccvcc**.

Cependant, la syllabe-type du français est celle qui présente la séquence consonne-voyelle (CV). La fréquence du type **CV** est nettement supérieure à tous les autres.

Divers processus phonétiques, au cours de l'histoire du français, ont contribué à la formation de la syllabe du type CV. Il convient d'en citer les principaux :

- a) L'élision : **l'ami, m'amie, l'auteur**[la-'mi], [ma-'mi], [lo-'toe:r].
- b) l'amuïssement du **e** instable après une voyelle : **rapatri(e)ment, je satu(e)rai, devou (e)(ment, mant(e)ment**, etc [de-vu-'ma], [ma-ni-'ma].
- c) L'emploi de la forme masculine des adjectifs possessifs devant un nom féminin à l'initiale vocalique : **mon amie**[mo-na-'mi], **ton ambition**[.....], etc.

d) L'emploi d'une forme spéciale du masculin à finale consonantique de certains adjectifs : *nouvel ami* [nu-ve-la-'mi], *vieil homme* [VJE-'jom], *cet appui*[se-ta-'pyi], etc.

e) L'emploi de deux formes différentes de préfixes suivant le son initial du radical — *mé* — ou *més-*, *dé-* ou *dés-*, *mau-* ou *mal-*, etc. : *mé-ilsance*, *mé-sa-venture*, *dé-guiser*, *de-sal-térer*, *man-dire*, *ma-lé-dtclion*. etc.

f) la liaison — alternance historique gardée par la langue: *tout est fini*[tu-tɛ-fi-'ni], *peut-on* [pø-'tõ], *vous arrivez*[vu-za-ri-'ve] ,*dans un institut*[d ɑ̃ -z œ̃ -n ɛ̃ -sti-'ty], *en été* [ã-ne-'te], etc. La liaison est étroitement liée à la syllabation. Nous en avons une preuve indéniable dans le fait que la liaison est évitée toutes les fois qu'elle pourrait créer une consonne décroissante : *ver(s) elle*, *nor(d)-est*, *for(t) atinable*, *nous somme(s') arrives*, etc. Si toutefois la valeur morphologique entre en cause et que la liaison devient obligatoire, la consonne décroissante précédant le [z] est éliminée en langage parlé : *i(l)s n'arrivent*.

g)l'épenthèse du [j] entre deux voyelles dont la première est une voyelle fermée : *février*, *crier*, *ouvrier*, *pliant*, *clients*, *priant* — [fevri-'je — kri' je — uvri'je — pli'jã — kli'jã:t — pri'ja], etc.

h)l'enchaînement : *il est toujours avec eux*[i-le-tu-'su-ga-ve-'kø], *Il faut partir à point*[il – fo – par-'ti – ra-'pwɛ̃], etc.

Toutes ces modifications phonétiques éliminent l'hiatus, toute suite de voyelles, et ramènent la syllabe au type prépondérant CV.

Néanmoins le français actuel connaît beaucoup de syllabes du type V à l'intérieur du mot et du syntagme : *aérer*[a-e-'re], *bahut*[ba-'y], *pays*[pe-'i], *réussir* [RE- Y-SI : R], etc.

j'ai à faire le marché, *allez au bureau*, *nous allons nous adresse(r) à eux*, *je ne sai(s) où*, *on fai(t) un bout de chemin*, etc.

Les autres types de syllabes qui ont une fréquence considérable sont CCV, et les espèces moins fréquentes — VC et CVG ; *pra-ti-que(r)*, *dra-ma-tique*, *a-lloue(r)*, *ba-foue(r)*, *por~ trai(t)*, *ma-ni-fes-te(r)*, *gar-de(r)*, *per-sonne*, *a-per-ce-voir*, etc.[6.p. 94-100.]

Formant un segment phonique de l'énoncé, la limite de la syllabe ne coïncide pas nécessairement avec la limite du morphème. Si toutefois la coïncidence a lieu, elle est fortuite (par exemple : *pré-tendre, pro-po-si-tion*).

2.2 Les règles de la syllabation française.

La coupe syllabique en français met en valeur la syllabe ouverte : dans la plupart des cas la consonne française est une consonne croissante. Passons en revue les règles de la syllabation française.

1. Toute consonne intervocalique est une consonne à tension croissante. Elle appartient à la voyelle qui la suit, ouvrant la syllabe précédente, à l'intérieur d'un mot aussi bien qu'à l'intérieur d'un syntagme : *a-ller* [a-'le], *do-nner* [do-'ne], *sau-ter* [so-'te], *ô-ter* [o-'te] ; *vers une amie* [ve-ry-na-'mi], *partir à midi* [par-'ti-a-mi-'di], *au cœur isolé*

2. Un groupe de deux consonnes dont la première est un bruit et la deuxième une sonante appartient à la voyelle suivante, les deux consonnes étant croissantes : [pa-'tri], [ta-'blo], [a-kni-'je], [ba-'tlœ:r], [ba-gno-'de], etc.

3. Un groupe de deux consonnes dont la deuxième est une des trois sonantes constrictives [j/.y./w] constitue une seule syllabe avec la voyelle qui le suit, les deux consonnes sont croissantes, quelle que soit la nature de la première consonne : [a-'lje], [a-'lwet], [a-'myi:r], [a-'vwe], [a-'sjet], etc.

4. Si le groupe de consonnes est formé par deux consonnes-bruits ou par deux sonantes, ou bien s'il se compose d'une sonante et d'un bruit, la première consonne est une consonne à tension décroissante et la deuxième — une consonne croissante. On les répartit en deux syllabes : [fak-'toe:r], [bas-'kyl], [taf-'ta], [par-'lel], [am-'ne], [bal-'ko], [par-'ti], [fœ-'te], etc.

5. Dans un groupe de trois consonnes avec un s au milieu, la coupe syllabique se fait après le s : *obstacle* [ops-'takl].

Il n'y a que ces deux dernières règles qui font apparaître une consonne décroissante en français.

Cependant, quoique la consonne décroissante soit devenue rare en raison de la réduction des groupes de consonnes, la syllabe fermée n'a pas été éliminée

complètement du français . C'est que les voyelles finales qui étaient posttoniques en ancien français s'affaiblissent et tombent en dégageant la consonne précédente. Celle-ci, devenue décroissante, ferme la syllabe : *sapere* > *savir* > *savoir* , *potère* > *podir* > *pou-voir*, *viride (m)* > *vert*, etc. Le nombre des emprunts augmentant au cours des siècles, les syllabes fermées deviennent plus nombreuses : *speaker*, *docker*, *club*, *sputnik*, *lunik*, etc. De nos jours, certaines monosyllabes font entendre à nouveau leur finale consonantique : *le but*, *en fait*, *plus*, etc.

Il existe également une autre source de syllabes fermées. Leur nombre s'accroît considérablement depuis le XVII^e siècle en raison de la chute du e instable. Cependant la chute du e n'était pas générale à l'époque, au début elle avait lieu seulement dans le langage populaire ; la norme littéraire n'était pas encore atteinte. Il n'y avait que le e instable final qui s'amoussait plus ou moins régulièrement.

La chute du e final fut grosse de conséquences pour les consonnes-bruits. En français classique, elles ne se trouvaient jamais à la fin du mot que c'étaient les sonores qui étaient toujours à la fin devant une voyelle (*mode*, *crabe*, *dague*, etc.), alors que les sourdes tantôt étaient muettes — (*pot*, *croc*, *trop*), tantôt se trouvaient devant e (*petite*). Le e instable tombe, la consonne finale ferme la syllabe. Le nombre de consonnes-bruits décroissantes augmente considérablement : *mode* [mod], *crabe* [krab], *dague* [dag], *petite* [pœtit], etc.

Pourtant ce n'est qu'au XX^e siècle que la chute du e devient régulière dans le style parlé respectant de moins en moins la loi des trois consonnes et autres restrictions. Elle amène la formation des groupes dont le premier élément est une occlusive [k], des groupes de deux occlusives ayant un même point d'articulation, elle fait apparaître une consonne nasale après une voyelle nasale et des [j] et [ŋ] décroissants, etc. :

Comme j(e) vous appelle ; Poil d(e) Carotte, inutile de t(e) creuser la tête, d'ailleurs j(e) vous aide, mieux qu(e) du gibier, ôte tes mains d(e) les poches, on n(e) t'apprend pas la politesse, j(e) crois pas, renseign(e)ment, je vous reveill(e)rais, etc.

Evidemment, le style soutenu est plus soucieux des règles qui régissent le comportement du e instable. La loi des trois consonnes formulée par M. Grammont y est toujours en vigueur, pourtant elle connaît certaines restrictions. Ainsi, elle ne joue presque plus à la frontière des mots — un(e) **port(e) fermée**, un(e) **grattd(e) statue**. Néanmoins, les causes rythmiques, et notamment l'accentuation secondaire de toute syllabe impaire à compter de la fin du groupe accentué, régissent la réapparition du **e** final dans un groupement de mots (ou dans un mot composé) dont le deuxième élément est un monosyllabe : "**garde-'fou**. Cf. Un **port(e)-monnaie, un port(e)-cigarette et un porte-balte, un porte-clé**.

La loi des trois consonnes affecte les groupes de consonnes surtout à l'intérieur du mot, et encore n'est-elle appliquée que si le e instable suit deux consonnes formant un groupe indivisible : **sacrement, tu siffleras**, etc. Les mots du type **brusquement, comportement, embarquement**, ne gardent le **e** instable qu'en style soutenu.

Si le groupe des deux consonnes qui suivent e se compose de deux sonantes dont la deuxième est une sonante constrictive [j, q, w], le **e** est toujours gardé dans la prononciation : **atelier**[a-tœ-'lje], **muselière**[my-'zœ-'lje:r].

2. On conserve le **e** instable dans la première syllabe du syntagme après une occlusive : cf. **je d(e)mande — demandez-lui, j'ai dit qu(e) tu étais malade — que dites-vous ?, je n(e) dis rien — nédites rien, etc.**

3. Toute syllabe paire à partir du début du groupe accentuel perd son e instable quand il y en a toute une suite : **je (te) le d(e)mande**, ce qui a créé des groupes figés tels que — **je n(e)...**, **je l(e)...**, **je m(e)...**, etc.

Par contre, le style parlé, surtout sa variété familière et le langage populaire laissent tomber le e instable des syllabes impaires après une constrictive :

Oui, j(e) te la prête, j(e) suis la nouvelle servante, j(e) dirai au facteur... j(e) boude pas; j(e) suis pas peureux, etc.

Le nombre des syllabes fermées paraît donc plus grand dans le style parlé. Cf. **enseignement**.

Conclusion.

Ce travail est destiné à l'usage des étudiants les faculté philologiques des Universités . Il trouvera sa place parmi les travaux scientifique requis pour le cours la phonétique théorique française.

Notre travail , accuise au cours de nombreuses années, devouées à l'enseignement des notions fondamentales de phonétique théorique sont plus faciles à retenir quand cette matière est envisagée selon les processus phonétiques et non le développement de chaque son pris à part. Aussi les principaux changement subis par la syllabe d'après les processus phonétique. Ces processus embrassent tous les faits concrets de l'évolution du phonétisme français et expliquent l'origine et la formation du système phonologique du français moderne dont l'étudiant a déjà pris connaissance, dès sa première année d'études, dans l'ouvrage de L. Ščerba.

Bibliographie.

1. Borodina. M. Phonétique historique du français. L. , 1961. P. 7
2. Brizgunova E .A Sur les particularités de la phonétique russe. Практическая фонетика интонация русского языка. МГУ стр, 155.
3. Chigarevskaja. N. Traité de phonétique française. M., 1982. Pp 50.
4. Chigarevskaja. N. Traité de phonétique française. M., 1982. Pp 127
5. Gougenheim . G. Manuel de phonétique française. P., 1935 ; pp . 94-100]
6. Gougenheim G. Eléments de phonologie française. P., 1935, hh. 94-100 .Pour plus de détails voir .
7. Grammont M. Traité de phonétique. P., 100
8. Léon. P. R. Apparition, maintien et chute du e caduc.-In : La linguistique. 1966.n 22.
9. Léon. P. et M., Introduction à la phonétique corrective, Hachette/Larousse, Paris, 1964, p. 18.
10. Saussure F .de . Cours de linguistique générale. Paris . 1922, pp. 79-81
11. Дикушина О.И. Фонетика английского языка . М., 1952 .69-70
12. Зиндер Л. Р. Общая фонетика . Л., 1960, стр. 265
13. Матусевич М. И. Введение в общую фонетику, 2-е изд., стр. 34-35
14. Зиндер Л.Р. Общая фонетика . Л., стр. 96-97
15. Щерба. Л.В Фонетика французского языка. Очерк французского произношения в сравнении с русским. 6-е изд. , М., Изд. лит. на иностр. Яз., 1957. Стр. 20.]
16. Щерба. фонетика французского языка. Grammont M. Traité pratique de prononciation française. Pp. 101-103
17. Зиндер Л.Р. Общая фонетика. Л., 1960, 222 стр